

NAD - Ministère des Jeunes et des Enfants Code de Conduite des Volontaires

Reconnaissance

Parce que je veux, que nos enfants et nos jeunes grandissent dans le meilleur environnement possible, il est important que les volontaires qui travaillent avec les enfants aient des règles de conduite afin de protéger eux-mêmes et ceux qui sont sous leur garde. En tant que volontaire du ministère, je veux que les parents et les autres se sentent à l'aise et confiants avec moi.

Mon Engagement Envers le Ministère Volontaires

En Tant que Volontaires du Ministère des Jeunes et des Enfants, Je vais:

1. Assurer la surveillance appropriée en tout temps pour les enfants dont je suis responsable.
2. Avoir au moins un autre adulte, âgé de dix-huit (18) ans ou plus, pour aider à la surveillance des enfants. Si je me retrouve dans une situation où je suis le seul adulte présent, en aucun cas je ne me permettrai d'être seul avec un seul enfant (la «règle des deux personnes»). Cela protège l'enfant ainsi que la protection de l'adulte contre d'éventuelles allégations.
3. Demandez la permission d'un enfant avant de le toucher physiquement, même lorsqu'il répond à une blessure ou à un problème. Cela est particulièrement vrai pour tous les zones qui seraient normalement couvertes par une chemise et/ou des shorts. Si une blessure se trouve dans cette zone, assurez-vous qu'un autre adulte travaille avec vous pendant que les soins sont fournis.
4. S'abstenir d'attaques physiques et verbales et de châtiments corporels qui sont des comportements inappropriés et ne devraient jamais être utilisés comme discipline. Les «Time outs» ou «sit-in-that-chair» peuvent être des méthodes de discipline utiles à utiliser avec les enfants.
5. Affirmez les enfants avec le toucher approprié en gardant des Étreintes brèves et «épaule-à-épaule» ou «étreintes côte à côte.» Je vais garder la main à (pas en dessous) le niveau de l'épaule. Pour les petits enfants qui aiment s'asseoir sur des genoux, je vais les encourager à s'asseoir à côté de moi.
6. Fournir des soins supplémentaires lors de la prise de petits enfants aux toilettes. Je vais prendre un autre adulte avec moi, ou laisser la porte ouverte.
7. Soyez conscient de la conduite des activités dans les salles qui n'ont pas une zone d'observation intérieure, ou je laisserai la porte ouverte pendant l'activité pour permettre l'observation facile par d'autres.

8. Coopérer avec le processus de dépistage des volontaires et compléter le formulaire d'information du ministère volontaire, tel que requis par l'église.
9. Soyez conscient des signes et des symptômes de la maltraitance des enfants et de la connaissance des exigences légales pour signaler les cas présumés d'abus. En plus de tout signalement légalement requis, je suis d'accord que si je me rends compte de tout comportement d'un autre individu qui semble abusif ou inapproprié envers les enfants que je supervise, je vais signaler ce comportement au pasteur de l'église, aîné, ou directement à la l'administration de la Conférence.
10. Coopérer avec le leadership de l'église dans la conduit des enfants et des ministères de la jeunesse en étant un volontaire qui est aimant, aimable, ferme, et toujours une personne complètement professionnelle. Travailler avec les enfants et les jeunes n'est pas seulement un privilège; C'est aussi une responsabilité sérieuse qui doit être approchée avec le plus grand soin.
11. Participer à des programmes d'orientation et de formation menés par l'église.
12. Respecter les normes de l'église Adventiste du Septième Jour.

* Dans le cas où je trouve impossible de me conformer à ce qui précède, e me conformera le plus possible au code de conduite et agira de bonne foi pour le bien-être des personnes impliquées.

**Merci pour votre service en tant que volontaire du ministère des jeunes et des enfants
Veuillez retenir une copie de ce document et la conserver pour référence.**